

The page features a solid green background. Two vertical dashed lines run parallel to each other, one on the left and one on the right. A solid horizontal line is positioned in the upper right quadrant. In the bottom right corner, there is a decorative pattern of horizontal white stripes on a black background.

◎ LE PROGRÈS VERS LES OBJECTIFS TRACÉS

La fin de la prospérité

Les valeurs de l'ICB 2011 varient entre 47,9 et 99,5, avec le Japon en première position et le Tchad en dernière place. L'ICB mondial a progressé entre 1990 et 2011, bien qu'en général le taux de progression entre 2000 et 2011 soit inférieur à celui enregistré entre 1990 et 2000. Au cours de la première décennie du siècle, les émissions mondiales de CO2 sont passées à 4,6 tonnes par habitant mais les indicateurs sociaux n'ont augmenté que de 3 points. Le commerce mondial et le revenu par habitant a augmenté plus rapidement dans la première décennie du XXI^e siècle que dans la décennie précédente, mais les progrès contre la pauvreté ont ralenti. Malgré la volonté affichée de lutter contre la pauvreté et les Objectifs du Millénaire pour le Développement, l'année 2000 a marqué un tournant vers le pire : le progrès social a ralenti et la destruction de l'environnement s'est accélérée.

L'indice des capacités de base (ICB) a été créé par Social Watch comme une méthode alternative pour évaluer la situation de la pauvreté dans le monde. La plupart des méthodes disponibles pour mesurer la pauvreté sont fondées sur la prémisse que la pauvreté est un phénomène monétaire et mesurent, par exemple, le nombre de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour. L'ICB est une forme alternative et non monétaire d'évaluer la pauvreté et le bien-être qui se base sur les compétences clés qui sont indispensables pour la survie et la dignité des personnes.

Les indicateurs qui composent l'ICB sont parmi les indicateurs les plus élémentaires utilisés pour mesurer les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). (1) la capacité d'avoir une alimentation adéquate, (2) la capacité à se reproduire dans un environnement sain et sécuritaire, (3) et la capacité d'être une personne instruite et informée. L'indice est calculé comme la moyenne de trois indicateurs : 1) la mortalité des enfants de moins de cinq ans, 2) la santé reproductive et la santé maternelle et infantile (mesurée par le nombre d'accouchements assistés par un personnel qualifié), et 3) l'éducation (mesurée à l'aide d'une combinaison du nombre d'enfants scolarisés dans le primaire, la proportion d'enfants atteignant la cinquième année et le taux d'alphabétisation des adultes).

Tous les indicateurs sont exprimés en pourcentages allant de 0 à 100. La mortalité des enfants de moins de cinq ans, qui est généralement exprimée en nombre de décès pour mille naissances d'enfants vivants, est exprimée par 100 moins cette valeur. Ainsi, par exemple, 20 décès pour mille naissances équivaut à 2 % et, quand on le soustrait à 100, cela donne une valeur de l'indice de base de 98. Ainsi, la valeur maximale de la mortalité infantile est théoriquement de 100 : cela voudrait dire que tous les enfants nés vivants survivent jusqu'à l'âge de cinq ans. La santé reproductive possède la valeur maximale de 100 lorsque toutes les femmes qui accouchent sont assistées par un personnel de santé qualifié. De même, l'indicateur de l'éducation affiche 100 lorsque tous les enfants en âge scolaire sont inscrits à l'école et reçoivent cinq ans d'enseignement. On effectue ensuite une moyenne de ces trois indicateurs de sorte que la valeur totale de l'indice varie entre 0 % et 100 %.

Niveaux de l'ICB

L'Indice des capacités de base 2011 a été calculé pour ces 167 pays disposant de données, sur le nombre total de 193 membres de l'ONU. Les valeurs de l'ICB

2011 vont de 47,9 à 99,5. Le Japon, la Norvège, les Pays-Bas et l'Islande occupent les premières positions. Les pays ayant la meilleure performance, dont l'ICB est le plus élevé, sont pour la plupart des pays développés d'Europe, d'Amérique du Nord, d'Asie orientale et du Pacifique. En revanche, ceux qui affichent l'ICB le plus bas sont pour la plupart en Afrique sub-saharienne et en Asie du Sud. Le Tchad occupe la dernière place, avec le Sierra Leone, le Niger, la Somalie et la Guinée Bissau.

Les pays ayant un ICB de niveau de base ont atteint un degré raisonnable de développement humain et, en principe, ont atteint les objectifs du Millénaire bien avant la date butoir de 2015. Les pays ayant un ICB de niveau moyen ont atteint un certain degré de dynamisme pour aborder les problèmes clés du développement humain et vont fort probablement atteindre les objectifs du Millénaire d'ici à 2015. Les pays dont l'ICB est bas ont encore du mal à fournir

LE MONDE PENCHE À DROITE AU LIEU DE S'AMÉLIORER

Avec des émissions de dioxyde de carbone de 3 tonnes par habitant et par an, le Costa Rica et l'Uruguay sont parvenus à réduire la mortalité infantile au même niveau qu'un pays qui émet vingt tonnes par an : les États-Unis. Dans le même temps et avec le même niveau d'émissions que la Norvège, l'Afrique du Sud dispose d'indicateurs sociaux similaires à ceux de l'Indonésie, qui consomme cinq fois moins de combustibles fossiles.

La notion selon laquelle l'éradication de la pauvreté et la capacité d'offrir la dignité de base pour tous exigent un modèle de développement qui détruit l'environnement est fausse. Il y a vingt ans, les dirigeants mondiaux réunis à Rio lors du Sommet de la Terre l'ont affirmé en déclarant que « les principales causes de la détérioration continue de l'environnement mondial sont les modèles non durables de consommation et de production, en particulier dans les pays industrialisés [...] qui aggravent la pauvreté et les disparités ».

Entre 1990 et 2000, le taux global des compétences de base a augmenté de cinq points, de 79 à 84) tandis que les émissions mondiales de CO2 par habitant ont en fait **diminué**, passant de 4,3 à 4,1 tonnes. Dans la première décennie du XXI^e siècle, les émissions mondiales de CO2 sont passées à 4,6 tonnes par habitant mais les indicateurs sociaux n'ont augmenté que de 3 points (voir Figure 3). Malgré la volonté affichée d'éradiquer la pauvreté et les Objectifs du Millénaire pour le Développement, l'année 2000 a marqué un tournant vers le pire : le progrès social a ralenti et la destruction de l'environnement s'est accélérée.

UNE DÉCENNIE PERDUE DANS LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Le commerce mondial et le revenu par habitant ont augmenté plus rapidement dans la première décennie du XXI^e siècle que dans la décennie précédente, mais les progrès contre la pauvreté ont ralenti. L'écart s'est creusé à cause de la distribution inégale des bénéfices de la prospérité. Maintenant, les années de prospérité semblent avoir cédé la place à une récession. Les personnes vulnérables n'ont pas bénéficié de la croissance rapide de l'économie, mais seront les plus touchées par une nouvelle contraction. L'indice des capacités de base 2011 montre que la performance économique et le bien-être des gens ne vont pas de pair (voir figure 4). Les progrès en matière d'éducation, de santé et de nutrition ont été trop lents à l'époque où le revenu brut a augmenté rapidement. Alors que l'indice utilise les chiffres disponibles les plus récents, il ne tient pas compte de l'impact de la crise économique et financière qui a débuté en 2008 parce que les indicateurs sociaux sont collectés et publiés plus lentement que les chiffres de l'économie. Toutefois, Social Watch reçoit des signaux de ses membres sur la façon dont la crise pèse sur ceux qui sont déjà les plus vulnérables et la situation ne peut que s'aggraver si les pays industrialisés entrent dans une stagnation ou dans une récession prolongée.

des services essentiels à leurs citoyens et il est probable qu'ils atteignent les objectifs du Millénaire d'ici à 2015. Les pays ayant des niveaux très bas et critiques d'ICB ne pourront pas atteindre les objectifs du Millénaire. La plupart de ces pays, en particulier ceux qui ont un ICB critique, souffrent de difficul-

tés économiques, de troubles sociaux ou de guerre. Certains viennent de sortir d'un conflit armé et font la transition pour rétablir le bon fonctionnement du gouvernement et des services publics.

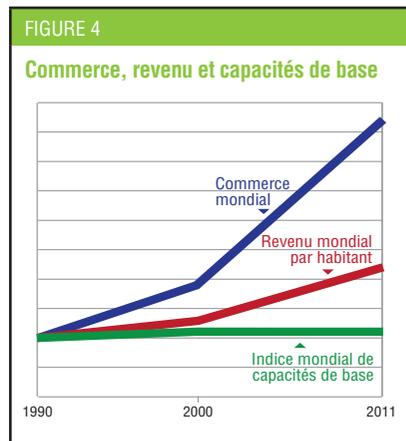
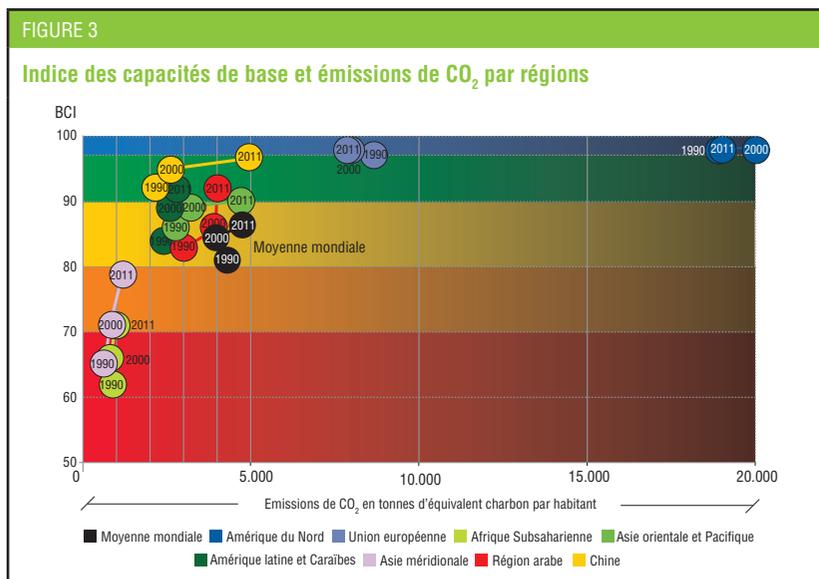
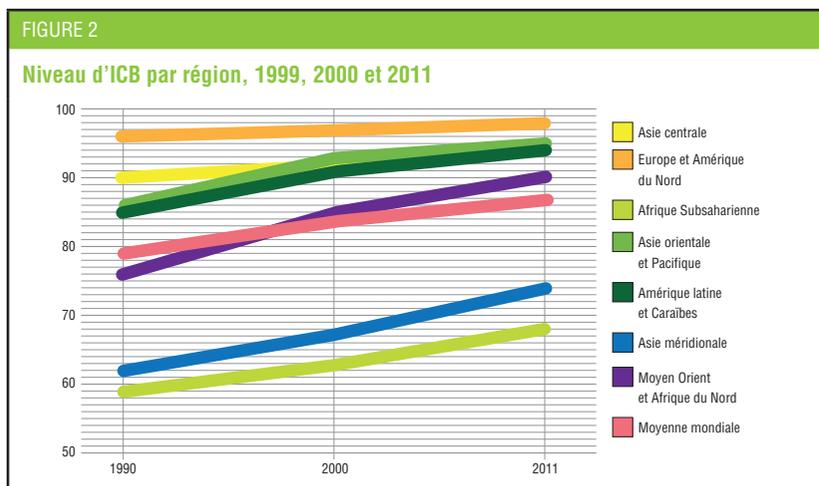
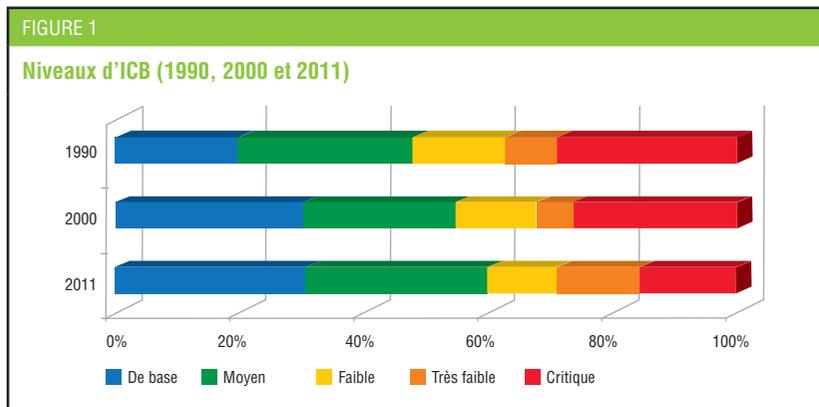
Le nombre de pays ayant un ICB de niveau moyen a augmenté de 44 en 1990 à 52 en 2011. Les pays

qui ont amélioré leur niveau d'ICB passant de faible ou très faible à moyen sont, entre autres : l'Algérie, l'Iran, le Koweït, l'Arabie saoudite, la Syrie et la Tunisie (Moyen-Orient et Afrique du Nord), l'Azerbaïdjan, le Tadjikistan, les Maldives et le Vietnam (l'Asie centrale, du Sud et de l'Est), et le Belize, le Brésil, la Colombie, le Salvador, le Mexique, le Paraguay, le Pérou et le Suriname (Amérique latine). Le Salvador a eu la plus forte augmentation d'ICB du groupe, soit une augmentation de 17 points dans la période de 1990 à 2011. En revanche, des pays comme l'Ukraine, la Bosnie-Herzégovine, et la Thaïlande sont passés d'un niveau acceptable à un niveau moyen d'ICB (voir Figure 1).

Dix-neuf pays avaient un ICB faible en 2011. Des pays comme la Bolivie, le Honduras et le Nicaragua en Amérique latine, et le Cap Vert, le Zimbabwe et le Swaziland en Afrique sub-saharienne sont parvenus à passer d'un ICB très faible ou critique à un niveau faible. Dans ce groupe de pays à faible niveau d'ICB, le Bhoutan en Asie du Sud a connu la plus forte hausse de 28 points, ce qui le fait passer d'un niveau critique à faible.

Le nombre de pays figurant sur la liste des ICB critiques a diminué depuis 1990, et ne s'élevait qu'à 28 en 2011. Des pays comme le Bénin, le Cameroun, l'Érythrée, le Ghana, le Kenya, le Malawi, le Rwanda, la Tanzanie et le Togo en Afrique sub-saharienne, le Guatemala en Amérique latine, Djibouti, l'Égypte, le Maroc et le Yémen au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, le Laos et le Myanmar en Asie de l'Est ; le Bhoutan et l'Inde en Asie du Sud sont parvenus à surmonter leurs niveaux critiques préalables d'ICB. Toutefois, le nombre de pays figurant dans la liste critique est toujours important, surtout lorsqu'on considère que de nombreux pays pauvres n'ont pas un système fiable de collecte de données, indiquant de fait un mauvais fonctionnement de leurs institutions, et qu'ils auront donc très probablement des niveaux critiques d'ICB.

L'ICB mondial a progressé entre 1990 et 2011, bien qu'en général le taux de progression entre 2000 et 2011 soit inférieur à celui enregistré entre 1990 et 2000. En 1990, la valeur moyenne de l'ICB (pondéré par la population) pour les pays disposant de données disponibles a été de 79,4. En 2000, l'ICB a augmenté de 4,9 points pour atteindre 84,3. L'ICB est passé à 87,1 en 2011, mais avec une plus faible augmentation, de 2,8 points, ce qui est inférieur à l'augmentation de la décennie précédente (voir Figure 2).



NOTES TECHNIQUES¹

Pour calculer l'indice des capacités de base, on utilise les indicateurs suivants:

- *Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans.* Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est défini comme la probabilité d'un enfant – né pendant une année ou pendant une période donnée – de mourir avant l'âge de 5 ans s'il est soumis aux taux de mortalité spécifiques de son âge à cette période, soit une probabilité de décès dérivée d'un tableau d'espérance de vie qui est exprimé comme un taux pour 1000 naissances vivantes (statistiques sanitaires et systèmes d'information sanitaire de l'Organisation mondiale de la Santé, <www.who.int/healthinfo/statistics/indunder5mortality/en/>). Nous exprimons cet indicateur en soustrayant $x/1000$ à 100, où x est le nombre de décès d'enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes.

Les données pour cet indicateur ont été obtenues auprès de l'UNICEF, Situation des enfants dans le monde 2011.

- *Naissances assistées par un personnel médical spécialisé.* Cet indicateur est défini comme le pourcentage d'accouchements de naissances vivantes assistés par un personnel qualifié dans une période de temps donnée. Les données pour cet indicateur sont obtenues principalement à partir de la base de données de l'Observatoire mondial de la Santé (Organisation mondiale de la santé) et dans le cas des pays pour lesquels aucune donnée n'est disponible auprès de l'OMS, du site officiel des Nations Unies pour les indicateurs des OMD et d'UNdata 2003-2008 (<data.un.org/Data.aspx?q=births+attended+by+skilled+personnel&d=SOWC&f=inID%3a21>). Pour les pays développés (comme l'Allemagne, la Norvège, les États-Unis, etc.) pour lesquels aucune information n'était disponible dans les sources mentionnées, les données ont été extrapolées.
- *Éducation* L'indicateur de santé se compose de trois sous-indicateurs :
 - *Taux d'alphabétisme des adultes.* Le taux d'alphabétisme des adultes est

le pourcentage de la population de plus de 15 ans qui sait lire, écrire et comprendre un texte simple et court sur la vie quotidienne. Il est calculé en divisant le nombre de personnes (de 15 ans et plus) qui savent lire et écrire par tranche d'âge concernée de la population et en multipliant le résultat par 100 (*Institut de l'UNESCO pour les statistiques*, glossaire, <glossary.uis.unesco.org/glossaire/en/home>).

- *Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire (TNS).* Il est défini comme le nombre d'étudiants dans le groupe d'âge concerné qui sont inscrits, exprimé en pourcentage de la population totale dans ce groupe d'âge, qui est calculé en divisant le nombre d'élèves (ou d'étudiants) inscrits ayant l'âge officiel du niveau primaire pour la population du même groupe d'âge et en multipliant le résultat par 100 (*Institut de l'UNESCO pour les statistiques*, glossaire, <glossary.uis.unesco.org/glossaire/en/home>).
- *Le taux de survie en cinquième année.* Le pourcentage d'une série d'étudiants inscrits en première année d'un niveau ou d'un cycle de l'enseignement donné au cours d'une année scolaire donnée qui sont supposés parvenir en cinquième année (*UNESCO Institut de statistique*, Glossaire <glossary.uis.unesco.org/glossaire/en/home>).

La principale source de ces sous-indicateurs est le centre de données de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), <stats.uis.unesco.org/unesco/TableViewer/document.aspx?ReportId=136&IF_Language=eng&BR_Topic=0>. Les premières données disponibles de 1990 à 1995 ont été utilisées pour l'année 1990, les données disponibles de 1998 à 2002 ont été utilisées pour l'année 2000, et les dernières données disponibles de 2005 à 2011 ont été utilisées pour 2011. Les données pour 1990 ont été obtenues principalement à partir du Rapport mondial de suivi (GMR) 2010 et la base de données de la Banque mondiale, car

les données de l'ISU n'existaient qu'à partir de 1999, sauf pour l'indicateur du taux d'alphabétisme des adultes. Les données qui n'étaient pas disponibles à l'ISU ou au GMR ont été obtenues auprès de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Annuaire statistique pour l'Amérique latine et les Caraïbes <www.eclac.org/cgi-bin/getProd.asp?xml=/publicaciones/xml/7/42167/P42167.xml&xsl=/deype/tpl-i/p9f.xsl&base=/tpl-i/top-bottom.xslt>, et de la Division de statistique des Nations Unies, <unstats.un.org/unsd/demographic/products/indwm/tab5e.htm>. Étant donné qu'il y a de nombreuses données manquantes pour l'indicateur du taux de survie en cinquième année, pour les pays dépourvus de données, c'est le taux de survie en dernière année de l'enseignement primaire qui a été pris en compte (également obtenu de l'ISU).

Pour chaque sous-indicateur, les données ont été rééchantillonnées de 0 à 100 en utilisant une formule qui a été tirée du Rapport sur le développement humain (RDH). Après avoir fait une remise à l'échelle de toutes les valeurs de chaque sous-indicateur, on calcule l'indicateur d'éducation en faisant la moyenne des trois sous-indicateurs, si l'on possède des valeurs pour ces trois indicateurs, ou en prenant la moyenne de deux indicateurs si une valeur est manquante. En l'absence de plus d'un sous-indicateur, aucune valeur n'est attribuée.

Le rééchantillonnement de deux autres indicateurs a également été effectué : le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans et la santé maternelle. La valeur brute de l'ICB est calculée en prenant la moyenne des valeurs remises à l'échelle des trois indicateurs, s'il y a des valeurs pour les trois, et la moyenne des deux indicateurs, s'il n'y a de valeurs que pour deux d'entre eux. Aucune valeur n'est attribuée s'il manque plus d'un indicateur.

Les valeurs de l'indice exprimées de 0 à 100 sont alors « remises à l'échelle inversement » pour les placer dans la gamme originale des valeurs de l'ICB de sorte qu'il soit possible de les comparer avec les calculs précédents de l'ICB.

¹ Le groupe technique pour l'ICB/IEG est formé par l'équipe de recherches de *Action for Economic Reforms* (AER) et de *Social Watch Filipinas* (SWP) - Rene Raya, Maria Luz Aniagan, Karla Machel Raya et Alvelyn Joy Berdan.

INDICE DES CAPACITÉS DE BASE 2011

	Survivance jusqu'à l'âge de 5 ans	Accouchements assurés par du personnel médical spécialisé	Enfants atteignant la cinquième année d'école	ICB		Survivance jusqu'à l'âge de 5 ans	Accouchements assurés par du personnel médical spécialisé	Enfants atteignant la cinquième année d'école	ICB
Afghanistan	80				Émirats Arabes Unis	99	99+	89	97
Afrique du Sud	94	91	81	89	Équateur	98	80	82	90
Albanie	99	99	88	96	Érythrée	95		38	72
Algérie	97	95	82	92	Espagne	99+	99	99	99
Allemagne	99+	99+	95	99	Estonie	99	99+	96	99
Angola	84	49	61	67	États-Unis d'Amérique	99	99		99
Arabie Saoudite	98	99+	85	95	Éthiopie	90	6	33	58
Argentine	99	99	96	98	Fédération de Russie	99	99+	96	98
Arménie	98	98	91	96	Finlande	99+	99+	97	99
Australie	99+	99		99	France	99+	99		99
Autriche	99+	99		99	Gabon	93	86	76	86
Azerbaïdjan	97	89	92	93	Gambie	90	57	44	70
Bahamas	99	99	90	97	Géorgie	97	98	97	97
Bahrein	99	97	94	97	Ghana	93	59	61	77
Bangladesh	95	18	55	70	Grèce	99+	99	97	99
Bélarus	99	99+	97	98	Guatemala	96	51	70	80
Belgique	99+	99+	92	98	Guinée	86	46	42	64
Belize	98	95	94	96	Guinée Bissau	81	39	32	56
Bénin	88	78	56	76	Guinée Équatoriale	86		53	66
Bhoutan	92	72	70	81	Guyana	97	83	90	92
Birmanie/Myanmar	93	37	70	75	Haïti	91	26		67
Bolivie	95	71	84	86	Honduras	97	67	79	86
Bosnie-Herzégovine	99	99+	89	96	Hongrie	99	99+	94	98
Botswana	94	95	80	90	Inde	93	47	62	76
Brésil	98	98	89	95	Indonésie	96	73	87	88
Brunei Darussalam	99	99+	93	98	Iran	97	97	89	94
Bulgarie	99	99+	94	98	Iraq	96	80	76	87
Burkina Faso	83	54	36	62	Irlande	99+	99+	97	99
Burundi	83	34	69	66	Islande	99+	99+	98	99
Cambodge	91	44	64	73	Israël	99+	99	97	99
Cameroun	85	59	73	73	Italie	99+	99	98	99
Canada	99	99+		99	Jamaïque	97	98	76	92
Cap-Vert	97	78	79	89	Japon	99+	99+		99+
Chili	99	99+	95	98	Jordanie	98	99	91	96
Chine	98	96	97	97	Kazakhstan	97	99+	95	96
Chypre	99+	99+	96	99	Kenya	92	44	78	77
Colombie	98	96	84	94	Kirghizistan	96	98	90	94
Comores	90	62	73	78	Kiribati	95	65		84
Congo	87	86	51	75	Koweït	99	99+	89	97
Costa Rica	99	99	92	97	Lesotho	92	62	62	77
Côte d'Ivoire	88	57	40	68	Lettonie	99	99+	97	99
Croatie	99+	99+	94	98	Liban	99	98	88	96
Cuba	99	99+	97	99	Libéria	89	46	47	68
Danemark	99+	99+	96	99	Libye	98	99+		97
Djibouti	91	93	30	75	Lituanie	99	99+	95	98
Dominique	99	99+	87	96	Luxembourg	99+	99+	94	98
Égypte	98	79	80	90	Madagascar	94	44	59	75
El Salvador	98	84	79	91	Malaisie	99	99+	92	98

	Survivance jusqu'à l'âge de 5 ans	Accouchements assurés par du personnel médical spécialisé	Enfants atteignant la cinquième année d'école	ICB		Survivance jusqu'à l'âge de 5 ans	Accouchements assurés par du personnel médical spécialisé	Enfants atteignant la cinquième année d'école	ICB
Malawi	89	54	57	72	RDP Lao	94	20	61	71
Maldives	99	95	94	97	République Dominicaine	97	98	71	90
Mali	81	49	46	61	RPD de Corée	97	97		95
Malte	99	99+	88	97	République Tchèque	99+	99+	91	98
Maroc	96	63	67	82	République-Unie de Tanzanie	89	51	76	76
Maurice	98	99+	90	96	Roumanie	99	99	91	97
Mauritanie	88	61	42	69	Royaume-Uni	99	99+		99
Mexique	98	94	93	96	Rwanda	89	52	57	71
Mongolie	97	99+	91	96	Sénégal	91	52	44	70
Monténégro	99	99		98	Serbie	99	99	95	98
Mozambique	86	55	51	68	Sierra Leone	81	42		58
Namibie	95	81	85	89	Singapour	99+	99+	96	99
Népal	95	19	46	68	Slovaquie	99	98		98
Nicaragua	97	74	60	84	Slovénie	99+	99+	98	99
Niger	84	33	28	57	Somalie	82	33		57
Nigéria	86	39	45	64	Soudan	89	49	49	69
Norvège	99+	99+	98	99	Sri Lanka	99	99	87	96
Nouvelle-Zélande	99	99+		99	Suède	99+	99+	96	99
Oman	99	99+	83	95	Suisse	99+	99+		99
Ouganda	87	42	62	69	Suriname	97	90	80	91
Ouzbékistan	96	99+	93	95	Swaziland	93	74	75	83
Pakistan	91	39	41	68	Tadjikistan	94	88	98	92
Panama	98	89	90	94	Tchad	79	21	17	48
Papouasie-Nouvelle-Guinée	93	53		77	Thaïlande	99	99	88	96
Paraguay	98	97	83	94	Togo	90	62	68	77
Pays-Bas	99+	99+	99	99	Trinité-et-Tobago	97	98	94	95
Pérou	98	83	86	92	Tunisie	98	95	87	94
Philippines	97	62	81	86	Turkménistan	96	99+		94
Pologne	99	99	96	98	Turquie	98	91	89	94
Portugal	99+	99+	95	99	Ukraine	99	99	93	97
Qatar	99	99+	91	97	Uruguay	99	99	96	98
République Arabe Syrienne	98	95	87	95	Venezuela	98	95	91	95
République Centrafricaine	83	53	38	62	Viet Nam	98	88	89	93
République de Corée	99+	99+	98	99	Yémen	93	36	53	72
République de Moldavie	98	99+	90	96	Zambie	86	46	67	70
RD du Congo	80	74	40	64	Zimbabwe	91	60	87	82

REMARQUE : 99+ fait référence à une valeur dépassant 99,5. Le chiffre n'est pas arrondi à « 100 » car cela impliquerait un accomplissement total, et ceci est impossible à réaliser.

INDICE D'ÉQUITÉ DE GENRE 2012

	Éducation	Activité Économique	Autonomisation	IEG		Éducation	Activité Économique	Autonomisation	IEG
Afghanistan	4	17	25	15	Émirats arabes unis	98	49	43	63
Afrique du Sud	98	74	66	79	Équateur	97	57	58	71
Albanie	94	57	13	55	Érythrée	45	58	30	44
Algérie	86	44	16	49	Espagne	99	71	73	81
Allemagne	100	78	62	80	Estonie	99	80	52	77
Angola	70	73	50	64	États-Unis d'Amérique	100	69	47	72
Arabie saoudite	93	4	15	37	Éthiopie	37	71	25	44
Argentine	100	68	53	74	Fédération de Russie	100	81	44	75
Arménie	100	74	36	70	Finlande	100	87	76	88
Australie	100	83	57	80	France	100	79	51	77
Autriche	100	68	54	74	Gabon	92	67	23	61
Azerbaïdjan	98	64	32	64	Gambie	79	71	26	59
Bahamas*	100		34		Géorgie	98	63	39	67
Bahrein	97	35	30	54	Ghana	79	88	19	62
Bangladesh	81	65	18	55	Grèce	99	68	49	72
Bélarus	100	71	22	64	Guatemala	89	50	6	49
Belgique	98	79	61	79	Guinée*	34	78		
Belize	100	62	46	69	Guinée Bissau	57	52	20	43
Bénin	43	66	14	41	Guinée équatoriale	92	28	7	42
Bhoutan	72	41	9	41	Guyana	98	39	57	64
Birmanie/Myanmar*	97	65			Haïti	84	45	16	48
Bolivie	92	64	43	66	Honduras	100	52	39	63
Bosnie-Herzégovine	98	68	9	58	Hongrie	98	82	40	73
Botswana	100	78	41	73	Inde	66	33	12	37
Brésil	98	75	43	72	Indonésie	93	57	36	62
Brunei Darussalam	99	78	39	72	Iran	95	42	16	51
Bulgarie	99	81	47	76	Iraq*	61		23	
Burkina Faso	48	75	20	48	Irlande	100	74	48	74
Burundi	69	91	47	69	Islande	100	82	80	87
Cambodge	71	73	21	55	Israël	100	81	44	75
Cameroun	65	44	15	41	Italie	99	66	45	70
Canada	100	83	57	80	Jamaïque	97	75	16	63
Cap-Vert	91	62	62	72	Japon	93	65	14	57
Chili	99	60	56	72	Jordanie	97	39	11	49
Chine	95	76	21	64	Kazakhstan	99	82	44	75
Chypre	95	76	32	68	Kenya	86	75	14	58
Colombie	99	71	21	64	Kirghizistan	99	71	48	73
Comores	74	70	1	48	Kiribati	96		6	
Congo	34	40	12	29	Koweït	97	57	33	62
Costa Rica	100	61	60	74	Lesotho	100	83	34	72
Côte d'Ivoire	42	41	12	32	Lettonie	100	81	51	77
Croatie	99	79	44	74	Liban	95	42	28	55
Cuba	100	48	56	68	Libéria	86	52	29	56
Danemark	100	87	66	84	Libye*				
Djibouti	59	64	14	46	Lituanie	98	83	48	77
Dominique*	100		60		Luxembourg	100	75	30	68
Égypte	83	29	22	45	Madagascar	94	84	33	70
El Salvador	98	55	34	62	Malaisie	98	40	31	56

	Éducation	Activité Économique	Autonomisation	IEG		Éducation	Activité Économique	Autonomisation	IEG
Malawi	89	57	32	59	RDP Lao	75	69	23	56
Maldives	97	60	31	63	République Dominicaine	100	71	44	72
Mali	35	42	19	32	RPD de Corée				
Malte	100	58	31	63	République Tchèque	100	74	46	73
Maroc	72	29	19	40	République-Unie de Tanzanie	71	68	42	60
Maurice	98	59	42	67	Roumanie	99	80	39	72
Mauritanie	69	61	28	53	Royaume-Uni	100	81	47	76
Mexique	98	56	37	64	Rwanda	84	72	74	77
Mongolie	99	94	50	81	Sénégal	63	57	28	50
Monténégro*					Serbie	98	75	51	75
Mozambique	59	68	48	58	Sierra Leone	33	87	11	44
Namibie	100	76	54	77	Singapour	94	71	40	69
Népal	65	56	21	47	Slovaquie	100	75	43	73
Nicaragua	100	58	64	74	Slovénie	100	79	47	75
Niger	21	38	18	26	Somalie*				
Nigéria*	60	38			Soudan	76	25	20	40
Norvège	100	90	78	89	Sri Lanka	97	58	31	62
Nouvelle-Zélande	100	83	63	82	Suède	99	85	77	87
Oman	94	13	27	45	Suisse	98	80	58	79
Ouganda	82	59	48	63	Suriname*	98	62	..	
Ouzbékistan	87	71	13	57	Swaziland	93	73	31	65
Pakistan	55	19	14	29	Tadjikistan	74	67	13	51
Panama	99	69	60	76	Tchad	13	52	12	25
Papouasie-Nouvelle-Guinée	89	88	2	60	Thaïlande	97	77	39	71
Paraguay	99	70	49	73	Togo	53	54	14	40
Pays-Bas	100	82	56	79	Trinité-et-Tobago	99	72	64	78
Pérou	96	69	43	69	Tunisie*	93	18		
Philippines	100	67	61	76	Turkménistan	100	73	13	62
Pologne	100	75	52	76	Turquie	83	34	19	45
Portugal	99	78	55	77	Ukraine	100	67	41	69
Qatar	98	53	30	60	Uruguay	100	72	51	74
République Arabe Syrienne	89	38	24	50	Venezuela	100	65	28	64
République Centrafricaine*	26	69			Viet Nam	95	75	41	70
République de Corée	84	68	26	59	Yémen	30	40	2	24
République de Moldavie	98	87	45	77	Zambie	78	49	18	49
RD du Congo	40	55	12	36	Zimbabwe	88	57	21	55

* Pas de données disponibles pour l'IEG.

L'INDICE D'ACCOMPLISSEMENT DES DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX (SERF)

Une nouvelle approche des droits humains

Les pays ont le devoir de satisfaire les droits économiques et sociaux progressivement jusqu'à la limite des ressources disponibles. Pour évaluer l'étendue de l'obligation de chaque État il faut déterminer ce qu'il est raisonnablement capable d'obtenir en appliquant les meilleures politiques et pratiques technologiques à ses ressources limitées. Pour mesurer le degré de satisfaction des droits économiques et sociaux il est nécessaire de considérer à la fois le point de vue des personnes titulaires des droits et celui des gouvernements obligés à les garantir. Cela est précisément la fonction de l'indice composite SERF, qui consiste à attribuer des points pour chaque droit économique et social évalué afin d'estimer les obligations pour la satisfaction progressive de ces droits à travers une approche innovante qui dessine une carte de la « frontière des possibilités d'accomplissement ».

Bien qu'il existe d'autres indices des droits humains, la presque totalité d'entre eux se focalisent sur les droits civils et politiques, tandis que le nouvel indice d'accomplissement des droits sociaux et économiques (indice SERF) fournit un mécanisme qui permet de déterminer jusqu'à quel point les pays respectent leurs obligations de satisfaire cinq des droits humains fondamentaux figurant dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) : le droit à l'alimentation, le droit à un logement convenable, le droit à la santé, le droit à l'éducation et de le droit à un travail digne¹. Ce qui distingue la méthodologie de l'indice SERF est l'élaboration de Frontières des possibilités d'accomplissement (AFP, selon son sigle en anglais) qui indiquent le niveau des obligations de chaque pays concernant la *satisfaction progressive* des différents aspects de chaque droit économique et social considéré.

En outre, de nombreuses évaluations des droits humains et de la gouvernance sont basées sur des informations subjectives, puisqu'elles utilisent l'opinion d'experts pour classer les conditions de vie dans les différents pays. Cela soulève des questions sur la personne chargée de faire ces jugements, les critères utilisés et l'organisation qui publie les indices et à quelles fins, et sur la reproduction des résultats par des groupes locaux promoteurs de droits. Pour éviter ces inconvénients, l'indice SERF est basé sur des données quantitatives dérivées des enquêtes et publiées par les organisations internationales auxquelles il est possible d'accéder facilement sur l'Internet et qui assurent la comparabilité entre pays.

La méthodologie SERF²

Les États sont les principaux responsables de la satisfaction des droits des citoyens et des personnes résidant à l'intérieur de leurs frontières. Ils ont une triple responsabilité : protéger, respecter et satisfaire les droits, et ils ont

TABLEAU 1		
Indicateurs de droits de base		
Droit social/économique	Indice SERF de base	Indice SERF pour les pays à revenu élevé de l'OCDE
Droit à l'alimentation	% d'enfants de moins de 5 ans sans retard de croissance	% de nourrissons sans faible poids à la naissance
Droit à l'éducation	Taux d'achèvement de l'école primaire Taux bruts combinés de scolarisation	Taux bruts combinés de scolarisation Moyenne des scores PISA en mathématiques et en sciences
Droit à la santé	Taux de survie des enfants de moins de 5 ans (%) Taux de survie à 65 ans Taux d'utilisation de contraceptifs	Taux de survie des enfants de moins de 5 ans (%) Taux de survie à 65 ans
Droit à un logement convenable	% de la population rurale ayant accès à une source d'eau améliorée % de la population ayant accès à un assainissement amélioré	Pas de données disponibles
Droit à un travail digne	% avec revenu > \$2 (\$PPA 2005) par jour	% avec revenu > 50 % de la moyenne des salaires % de chômeurs qui ne sont pas des chômeurs longue durée
Droit à la sécurité sociale	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

des obligations liées à chacun de ces objectifs, tant en ce qui concerne les moyens utilisés que les résultats obtenus. Les scores de l'indice composite SERF sont formés de différentes valeurs pour chaque droit économique et social évalué. La méthodologie SERF se base sur le droit international (le PIDESC et la Déclaration universelle des droits de l'homme [DUDH], les observations générales du Comité des droits économiques, sociaux et culturels [CESCR, selon son sigle en anglais], les rapports des Rapporteurs spéciaux et des équipes de travail, des séminaires et des groupes de travail correspondants) pour définir les aspects pertinents des droits économiques et sociaux fondamentaux garantis par le PIDESC et les obligations des États parties envers le Pacte. Lors qu'un aspect particulier d'un droit économique ou social est considéré, on compare deux données : 1) le niveau de réalisation d'un indicateur socio-économique qui reflète l'accomplissement de l'aspect du droit socio-économique en question, et 2) le niveau de réalisation possible de l'indicateur socio-économique en question par rapport à la capacité de ressources du pays.

Les indicateurs économiques habituels mesurent le degré de jouissance des droits

Les Observations générales du CESCR mettent en exergue six droits fondamentaux : alimentation, logement convenable, soins de santé, éducation, travail digne et sécurité sociale, et elles développent

les aspects les plus importants de chaque droit. La sélection des indicateurs de la jouissance des droits utilisés pour calculer l'indice SERF a impliqué la conversion des descriptions contenues dans les documents légaux en aspects spécifiques des droits, dont la jouissance peut être mesurée quantitativement par des indicateurs socio-économiques. Outre le fait de veiller à ce que les indicateurs reflètent de manière adéquate l'aspect en question des droits, plusieurs critères ont été appliqués pour choisir les indicateurs qui seraient utilisés pour calculer l'indice SERF. Tout d'abord, les indicateurs choisis devaient être basés sur des données fiables mesurées par des méthodes objectives qui soient comparables de manière valable au cours du temps et entre les pays et accessibles à tous. Deuxièmement, on a choisi des indicateurs reflétant les changements actuels dans l'exercice d'un droit spécifique pour le contexte en question plutôt que des indicateurs qui couvrent tous les aspects de chaque droit. La priorité a été donnée à des indicateurs *leaders*, sensibles aux différents changements pertinents des multiples indicateurs individuels concernant chaque aspect d'un droit. En outre, l'accent a été mis sur le choix des indicateurs qui permettent de distinguer clairement entre les différents degrés de jouissance des droits dans le contexte en question. Certains des indicateurs importants pour des pays à revenu élevé de l'OCDE diffèrent de ceux qui sont

1 Nations Unies, Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), (Adopté le 16 décembre 1966. A. G. res. 2200 (XXI), U.N. GAOR, 21^e Ses., Supp. No. 16, ONU Doc. A/6316 (1966), 993 U.N.T.S. 3, entré en vigueur le 3 janvier 1976.

2 Vous pouvez accéder à une analyse complète de l'indice SERF et de la méthodologie utilisée pour son estimation dans les articles suivants, qui sont tous disponibles sur le site : Economic and Social Rights Empowerment Initiative, <www.serfindex.org> : Fukuda-Parr, Lawson-Remer y Randolph, "An Index of Economic and Social Rights fulfillment: Concept and Methodology," *Journal of Human Rights*, 8: 195-221, (2009); Randolph, Fukuda-Parr, et Lawson-Remer, "Economic and Social Rights Fulfillment Index: Country Scores and Rankings", *Journal of Human Rights*, 9: 230-61, (2010); et Fukuda-Parr, Lawson-Remer et Randolph, "SERF index Methodology Version 2011.1: Technical Note".

considérés importants pour les pays en voie de développement. Par exemple, dans les pays à revenu élevé de l'OCDE, un indicateur de la qualité de l'éducation est beaucoup plus pertinent qu'un indicateur de la proportion d'enfants qui fréquentent ou terminent l'école primaire. En outre, ce dernier indicateur ne fait aucune discrimination entre les niveaux de jouissance du droit à l'éducation dans les pays à revenu élevé de l'OCDE. Par conséquent, l'indice SERF en fait est double et comprend : l'indice SERF de base, valable pour la plupart des pays, et un indice SERF complémentaire pour les pays à revenu élevé de l'OCDE.

Les frontières des possibilités d'accomplissement (APF) : comment identifier le niveau des obligations d'État

Le PIDESC engage les gouvernements à faire respecter les droits économiques, sociaux et culturels de façon progressive. L'article 2.1 du PIDESC signale :

Chacun des États parties au présent Pacte s'engage à agir, tant par son effort propre que par l'assistance et la coopération internationales, notamment sur les plans économique et technique, au maximum de ses ressources disponibles, en vue d'assurer progressivement le plein exercice des droits reconnus dans le présent Pacte par tous les moyens appropriés, y compris en particulier l'adoption de mesures législatives.

La clause de « réalisation progressive » tient compte du fait que les États ont des points de départ très différents en ce qui concerne leur capacité à atteindre la pleine jouissance des droits économiques et sociaux. Le concept d'accomplissement progressif implique que la capacité d'un gouvernement de parvenir à la satisfaction des droits dépend des ressources (financières et autres) disponibles dans le pays. Par exemple, l'exercice du droit aux soins médicaux de la meilleure qualité possible ne peut être atteint du jour au lendemain, car il faut construire des installations, former le personnel nécessaire et établir des politiques incitatives ciblant les entreprises et les foyers afin de permettre aux gens d'accéder à des soins médicaux. Pour ce faire, il faut des ressources financières qui puissent dépasser la capacité des gouvernements et des foyers.

Par conséquent, on ne peut pas évaluer l'accomplissement de ce droit par les États seulement par les résultats (la jouissance des droits par les personnes). Par exemple, on ne peut pas comparer la performance des États-Unis et du Malawi en fonction des taux de mortalité maternelle respectifs en raison de l'énorme différence de ressources entre ces deux pays. La performance d'un pays concernant le respect de ses obligations en matière de droits économiques et sociaux dépend de : (i) les résultats en termes de droits économiques et sociaux dont les gens jouissent réellement, selon les statistiques socio-économiques qui permettent d'avancer des estimations concernant des droits spécifiques, et (ii) la capacité d'accomplissement d'une société, reflétée dans le montant total des ressources disponibles pour l'État responsable de respecter ces obligations.

Le niveau d'obligation d'un État dépend de sa capacité en termes de ressources, ce qui signifie que pour évaluer la portée des obligations de chaque État il faut

déterminer les objectifs auxquels il est raisonnablement capable de parvenir en appliquant les meilleures politiques et pratiques technologiques aux ressources limitées disponibles. Il ne s'agit pas d'une tâche facile. Plus précisément, comment peut-on déterminer si un pays a consacré « la quantité maximale de ses ressources » à la réalisation des droits économiques et sociaux ? Comme l'a noté Audrey Chapman : « [pour cela] le développement d'une multiplicité d'indicateurs de performance est nécessaire pour chaque droit, en tenant compte des contextes des différents pays »³.

Les frontières des possibilités d'accomplissement offrent des critères de référence pour évaluer le niveau d'obligation de chaque pays à un moment donné pour chaque aspect des droits concernés. Pour déterminer les Frontières des possibilités d'accomplissement (APF), un nuage de points montrant les accomplissements pour un indicateur donné en fonction du PIB par habitant mesuré en dollars de parité de pouvoir d'achat (PPA, notre indicateur des ressources disponibles) en utilisant les données provenant de tous les pays pour la période 1990 à 2008. Dans le nuage de points, des observations de frontière ont été identifiées et des techniques statistiques pour dessiner une courbe corrigée pour la frontière correspondante ont été utilisées. L'APF résultante montre le niveau d'accomplissement par rapport à un indice qui est atteignable en utilisant les meilleures pratiques à chaque niveau de PIB par habitant (notre mesure de la capacité des ressources). On pourrait alléguer que les États ayant des budgets plus importants, des revenus plus élevés et de meilleures institutions sont en mesure de mieux faire respecter les droits économiques et sociaux que ceux qui ont le même revenu par habitant, mais des budgets plus réduits ou des institutions moins adéquates. Toutefois, la capacité d'un État dépend des choix en matière de politiques fiscales et de structures institutionnelles. L'obligation de satisfaire les droits sociaux et économiques de manière progressive requiert que les États collectent et dépensent leurs ressources à leur juste mesure pour s'acquitter de leurs obligations concernant ces droits. Il convient donc de mesurer la capacité en ressources comme la totalité des ressources disponibles pour l'État et non pas comme la fraction de ces ressources que l'État décide d'utiliser. Les données correspondant à une période récente, mais assez prolongée, nous permettent de tracer une frontière stable pour le moyen terme qui facilite les comparaisons à travers le temps.

Par exemple, le tableau 1 montre l'APF pour le taux de survie de l'enfant, qui est un composant de notre indice du droit à la santé. Chaque point noir représente le taux de survie de l'enfant (100 % - le % du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans) dans un pays et dans une année donnée. L'APF du taux de survie de l'enfant augmente en relation directement proportionnelle au revenu par habitant jusqu'à ce que le revenu par habitant atteigne 6350 \$ (PPA 2005) et à partir de ce moment reste constant (plateau), ce qui indique que l'application des meilleures pratiques peut garantir pleinement la réalisation de cet aspect du droit

à la santé à partir du moment où le revenu du pays par habitant atteint 6350 \$. La configuration de la frontière pour des revenus par habitant inférieurs à 6350 \$ montre la vitesse à laquelle les ressources peuvent être transformées en une amélioration marquée du taux de survie de l'enfant. Les courbes d'APF correspondant aux différents aspects des droits ont des configurations différentes et s'aplatissent à différents niveaux de revenu par habitant, ce qui indique qu'il est plus facile de transformer les ressources en certains aspects de la jouissance des droits qu'en d'autres, et qu'il est possible de satisfaire certains aspects de certains droits à un niveau de revenu par habitant plus bas que celui qui est nécessaire pour transformer d'autres aspects pour d'autres droits. **Le niveau d'obligation d'un pays à un moment donné concernant un aspect concret d'un droit est donc déterminé comme la valeur de l'APF au niveau du PIB par habitant de ce pays.**

Évaluation du respect de la part des pays de leurs obligations de résultat

Un élément frappant de chacun des diagrammes de frontière est la grande différence de jouissance des droits entre des pays ayant des niveaux de PIB par habitant similaires. Par exemple, comme indiqué dans le diagramme de frontière du taux de survie de l'enfant, ce dernier varie entre 75 % et 98 % dans des pays ayant des niveaux de revenu par habitant de 2000 \$ (PPA 2005). Cette variation est très prononcée et elle est observée même entre des pays dont le revenu par habitant est de 10.000\$ (entre 80 % et près de 100 %), malgré le fait que ce montant dépasse largement le niveau de revenu par habitant nécessaire pour satisfaire pleinement cet aspect du droit à la santé. Ces divergences reflètent des différences quant au degré auquel les pays s'acquittent de leurs engagements à satisfaire un aspect particulier d'un droit.

Le score de l'indicateur de performance pour un aspect particulier d'un droit est calculé comme le pourcentage de la valeur de frontière obtenue pour l'indicateur en question. Ainsi, par exemple, si le pays parvient à obtenir un taux de survie de l'enfant de 72 %, mais la valeur de frontière de l'indicateur au niveau du PIB par habitant du pays est de 90 %, le score du pays pour l'indicateur de performance correspondant à la survie de l'enfant sera de 80 %, ce qui indique que le pays va parvenir à seulement 80 % de ses possibilités si l'on tient compte de ses ressources⁴. Si les revenus d'un pays sont plus que suffisants pour assurer la pleine jouissance d'un aspect d'un droit mais que malgré cela il ne parvient pas à cet objectif, son score pour l'indicateur de performance inclura une pénalité. Plus la réalisation de la jouissance d'un droit est basse et plus la relation entre le revenu par habitant et le niveau du revenu par habitant nécessaire pour assurer la pleine jouissance de cet aspect du droit est élevée,

3 Chapman, Audrey. "The Status of Efforts to Monitor Economic, Social and Cultural Rights", chapitre 7, in *Economic Rights: Conceptual, Measurement and Policy Issues*, Shareen Hertel et Lance Minkler (ed.). Cambridge: Cambridge University Press, 2007. pp. 143-164

4 La portée pratique d'indicateurs est différente. Par exemple, le taux de survie de l'enfant le plus bas observé dans un pays depuis 1990 est de 68 % tandis que le taux de survie à 65 ans le plus bas observé est de 20 %. Par conséquent, l'échelle des indicateurs est modifiée afin de refléter la portée pratique avant de calculer les scores de l'indicateur de performance. Pour davantage de détails, voir *SERF Index Methodology Version 2011.1 Technical Note*, <www.serfindex.org/data>.

plus la pénalité sera sévère et plus le score sera bas pour l'indicateur de performance⁵.

On calcule un indice de droit pour chacun des droits fondamentaux économiques et sociaux, et l'indice SERF ajoute les Indices des droits qui le composent. Les indices des droits composants sont calculés comme la moyenne des scores pour les indicateurs de performance pertinents à chacun des droits. Par exemple, l'indice de base du droit à l'éducation est la moyenne des scores pour l'indicateur de performance corrigés pour le taux d'achèvement des études primaires et le taux combiné de scolarisation. Dans les cas où un seul indicateur est utilisé pour mesurer la performance par rapport à un droit fondamental, l'indice de droit en question est tout simplement le score attribué à l'indicateur de performance pour l'indicateur correspondant. Par exemple, l'indice de base du droit à l'alimentation est le score corrigé de l'indicateur de performance pour le pourcentage d'enfants qui ne présentent pas un retard de croissance (petite taille pour leur âge). L'indice SERF proprement dit est calculé comme la moyenne des indices des droits composants⁶.

Performance du pays selon l'indice SERF

Il est possible de calculer l'indice SERF de base pour 99 pays et l'Indice SERF complémentaire pour les pays à revenu élevé de l'OCDE pour 24 autres pays. On peut calculer les indices des Droits composants pour un plus grand nombre de pays. Dans le cas de l'indice SERF de base, il est possible de calculer les indices de droit à l'alimentation, à l'éducation, à la santé, au logement et au travail pour 123, 145, 131, 144 et 118 pays, respectivement. L'indice complémentaire peut être calculé pour 28 pays, 27, 28 et 25 concernant le droit à l'alimentation, à l'éducation, à la santé et au travail, respectivement.

La mesure dans laquelle les pays respectent leurs engagements à assurer la réalisation des droits économiques et sociaux varie considérablement. Aucun des pays pour lesquels on peut calculer soit l'indice SERF de base soit l'indice SERF complémentaire ne parvient à s'acquitter pleinement de ses engagements concernant tous les droits économiques et sociaux en même temps. Le pays le plus performant, l'Uruguay, a obtenu un score à peine au-dessus de 94 % pour l'indice SERF, tandis que le pays de l'OCDE avec la meilleure performance (la Finlande), a obtenu un score de virtuellement 95 %. Bien que plusieurs pays s'acquittent pleinement de leurs engagements concernant certains droits économiques et sociaux, d'autres pays sont loin de respecter ses enga-

5 La formule de la pénalisation a été déterminée par un ensemble d'axiomes qui définissent les caractéristiques souhaitables d'une pénalité de ce type (voir Fukuda-Parr, Lawson-Remer et Randolph, "An Index of Economic and Social Rights fulfillment: Concept and Methodology", *Journal of Human Rights*, 8: 195-221, (2009)) et a été révisée dans de nombreux séminaires et ateliers. La formule définitive adoptée pour la pénalité est expliquée dans : "SERF Index Methodology Version 2011.1 Technical Note", disponible sur le site : <www.serfindex.org/data>.

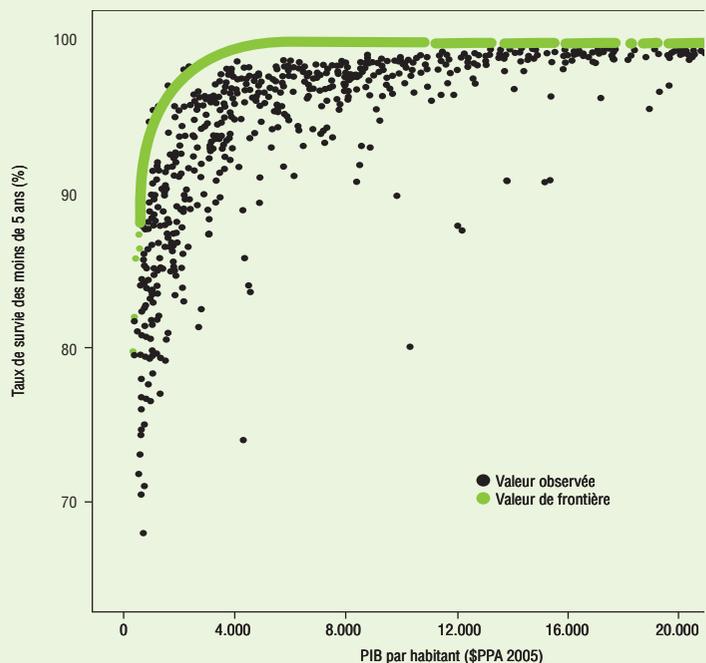
6 D'autres méthodes d'évaluation donnant plus de valeur aux droits pour lesquels le pays montre une performance plus déficitaire, peuvent être utilisées.

7 Les résultats présentés correspondent à la dernière version de l'ensemble de données (International SERF Index Dataset Version 2011.1), disponible sur le site : <www.serfindex.org/data>. Il s'agit d'une version modifiée de celle présentée dans l'article de Randolph, Fukuda-Parr y Lawson-Remer, "Economic and Social Rights Fulfillment Index: Country Scores and Rankings", *Journal of Human Rights*, 9: 230-61, (2010).

LA FRONTIÈRE DES POSSIBILITÉS D'ACCOMPLISSEMENT : L'EXEMPLE DE LA SURVIE DE L'ENFANT

On détermine le niveau d'obligation de l'État à travers le développement d'une Frontière de possibilités d'accomplissement qui identifie le niveau le plus élevé de jouissance atteint par un pays à chaque niveau de revenu par habitant. Pour ce faire on commence par développer un nuage de points de la valeur de l'indicateur en question observé dans chaque pays en fonction du PIB par habitant à ce moment-là (ajusté pour l'inflation et les différences de pouvoir d'achat grâce au \$ PPA 2005), et ensuite en utilisant des techniques statistiques pour tracer une courbe adaptée aux observations de frontière. Ci-dessous nous proposons la Frontière de possibilité d'accomplissement pour le taux de survie de l'enfant (de moins de 5 ans). Chaque point noir est une observation d'un pays donné dans une année donnée entre 1990 et 2008. La courbe verte est la Frontière de possibilités d'accomplissement qui en résulte pour le taux de survie des enfants de moins de 5 ans. Le niveau d'obligation d'un pays sera le taux de survie des enfants de moins de 5 ans correspondant au niveau du PIB par habitant dans le pays.

Frontière: survie des moins de 5 ans = $100,895 - 7334.1/\text{PIB par habitant}$
Maximum restreint à 99,74 %



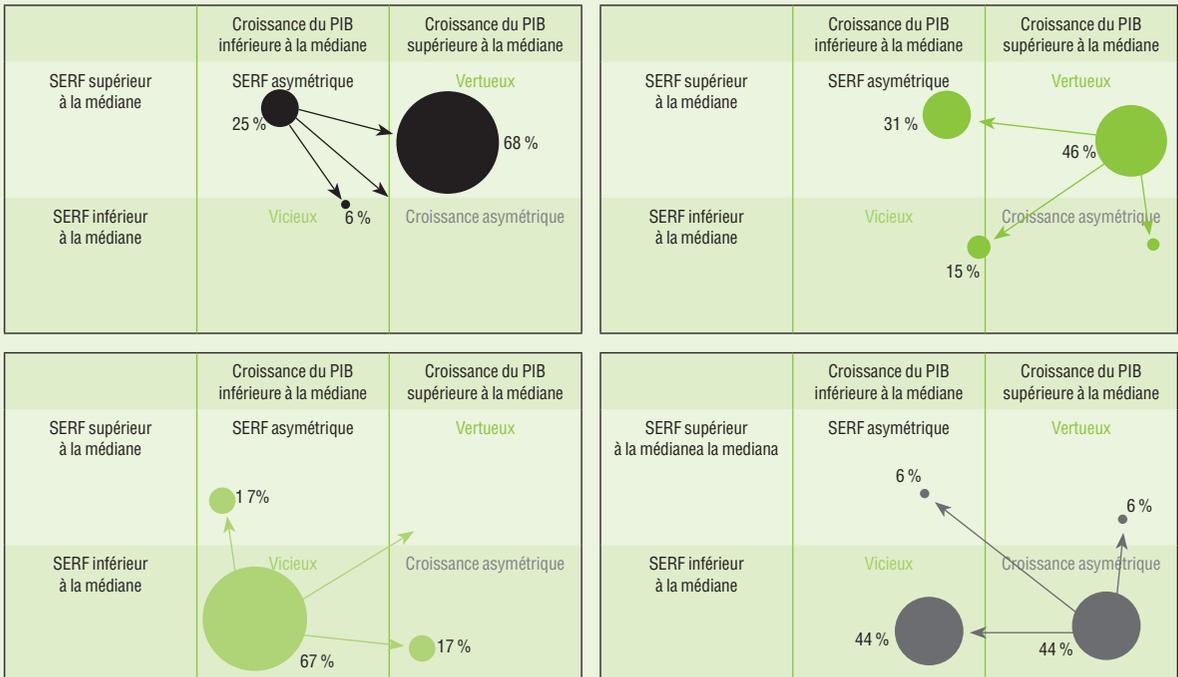
gements concernant chacun des cinq droits économiques et sociaux. La Guinée équatoriale affiche un score de 20 % pour l'indice SERF et ses scores pour les indices des droits composants varient entre un peu plus de 3 % et un peu moins de 29 %. Le score moyen pour l'indice SERF de base est à peine inférieur à 72 %. Dans le cas des pays à revenu élevé de l'OCDE, le score pour l'indice SERF complémentaire est beaucoup plus élevé (près de 90 %). Le score moyen montre des variations pour les indices des différents droits composants. Dans le cas des pays principaux, la fourchette est de 71 % à 79 % pour le droit à l'alimentation et à l'éducation, respectivement. Pour les pays à revenu élevé de l'OCDE, l'écart est plus important (de 62 % à près de 98 %) en ce qui concerne le droit au travail et à l'éducation, respectivement. Il est clair que dans la plupart des pays la situation peut encore être considérablement améliorée. Le site Web de l'Economic and Social Rights Empowerment Initiative (Initiative d'autonomisation dans le domaine des

droits économique et sociaux), <www.serfindex.org/data> offre des formulaires pour le téléchargement de données sur la performance de chaque pays concernant l'index SERF et les indices des droits qui le composent.

Un problème politique important : les cycles vertueux et vicieux

Le PIDESC engage les pays à consacrer « le maximum de ressources disponibles » à améliorer la jouissance des droits économiques et sociaux. Une question clé est de savoir si les pays qui respectent cet engagement le font au détriment de la génération de ressources supplémentaires qui pourraient permettre la jouissance accrue des droits économiques et sociaux dans l'avenir. Une application récente de la méthodologie du SERF, le *taux SERF international historique* permet de comprendre cette question (bientôt sur le site <www.serfindex.org/data>). Il identifie également les pays où la jouissance des droits en relation avec la capacité des ressources

PROMOUVOIR LES DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX EST BON POUR LA CROISSANCE



Le diagramme ci-dessus marque le point de départ des pays en 1995 et leur situation en 2005. On considère quatre positions initiales et finales possibles : 1) les pays ayant des taux de croissance du PIB par habitant et des scores de l'indice SERF inférieurs à la médiane de l'échantillon : case du cycle vicieux. 2) Les pays ayant des taux de croissance du PIB par habitant et des scores de l'indice SERF supérieurs à la médiane de l'échantillon : case du cycle vertueux. 3) Les pays ayant des taux de croissance du PIB par habitant supérieurs à la médiane, mais des scores de l'indice SERF inférieurs à la médiane : croissance asymétrique. 4) Les pays ayant des scores de l'indice SERF supérieur à la médiane, mais

des taux de croissance du PIB par habitant inférieurs à la médiane : SERF asymétrique. Les cercles représentent le pourcentage de pays qui finissent dans une des quatre positions selon leur point de départ. Les pays qui accordent la priorité au respect de leurs obligations en matière de droits économiques et sociaux par rapport à la croissance sont ceux qui sont les plus susceptibles de se retrouver dans la case du cycle vertueux alors que les pays qui privilégient la croissance du PIB par habitant par rapport au respect des engagements en matière de droits économiques et sociaux vont difficilement se trouver dans la case du cycle vertueux et il est assez probable qu'ils reviennent dans la case du cycle vicieux.

s'est accru au fil du temps, reflétant l'exécution de ses obligations en vertu du PIDESC, ainsi que les pays qui violent le principe de non-régression.

En général, le respect par les pays de leurs obligations de résultat s'améliore, la valeur moyenne entre pays de l'indice SERF international historique de base a augmenté de 60 % à 75 % entre 1975 et 2005. Le progrès le plus marqué concerne le droit à l'éducation : au cours de ces 40 ans, le score moyen dans l'indice historique pour l'éducation a augmenté de 35% à 72 %. Il est moins prononcé, mais non négligeable pour les pays à revenu élevé de l'OCDE. En dépit de ces progrès, il y a lieu de s'inquiéter. Premièrement, les progrès dans les principaux pays ont été plus importants entre 1975 et 1985, le rythme d'amélioration s'est ralenti entre 1985 et 1995, et a de nouveau ralenti entre 1995 et 2005. En outre, on a constaté une grande variation dans les performances, et souvent le principe de non-régression a été violé pendant une décennie ou plus. Dans la moitié des pays, il y a eu un retard par rapport à certains droits pendant une ou plusieurs périodes.

Une façon d'analyser s'il existe un écart entre l'accomplissement des droits économiques et sociaux

dans le présent et le développement de ressources pour améliorer la jouissance des droits économiques et sociaux dans le futur est de comparer les résultats des pays entre une décennie et la suivante. Pour ce faire, nous avons d'abord divisé en quatre groupes les pays pour lesquels on pouvait calculer l'indice SERF international historique de base pour la décennie des années 1990 et 2000 :

- Les pays dont le score de l'indice SERF et le taux de croissance du revenu par habitant dans la décennie a été inférieur aux valeurs médianes sont les pays qui sont pris dans un cycle vicieux.
- Les pays dont le score de l'indice SERF et le taux de croissance du revenu par habitant dans la décennie a été supérieur aux valeurs médianes sont les pays qui sont dans un cycle vertueux.
- Les pays dont le score de l'indice SERF a été supérieur à la valeur médiane, mais dont le revenu par habitant a été inférieur à la valeur médiane sont ceux que nous appellerons les pays au SERF asymétrique.
- Et les pays dont le revenu par habitant a augmenté au-dessus de la valeur médiane, mais dont le score de l'indice SERF a été inférieur à la valeur

médiane sont ceux que nous appellerons les pays à croissance asymétrique.

Prenons le point de départ des pays – cycle vicieux, cycle vertueux, SERF asymétrique ou croissance asymétrique – on peut voir comment ils ont achevé la décennie suivante. Le tableau 2 montre les résultats. Les résultats de l'analyse montrent clairement que les pays qui ont une croissance asymétrique se sont rarement approchés du cycle vertueux et de fait il était tout aussi probable qu'ils se rapprochent du cercle vicieux ou qu'ils restent dans la catégorie de la croissance asymétrique. Au lieu de cela, il était beaucoup plus probable que les pays au SERF asymétrique s'approchent du cycle vertueux, et au contraire, à quelques exceptions près, ils sont restés dans la catégorie du SERF asymétrique. En bref, il était peu probable que les pays qui se sont efforcés de respecter leurs engagements en matière de droits économiques et sociaux aient par conséquent une croissance inférieure du revenu par habitant. Au contraire, les résultats indiquent que la promotion des droits économiques et sociaux est bonne pour la croissance. ■

Indice SERF pays de base

Pays	Pays de base valeur de l'indice SERF	Pays de base valeur de l'indice droit à l'alimentation	Pays de base valeur de l'indice droit à la santé	Pays de base valeur de l'indice droit à l'éducation	Pays de base valeur de l'indice droit au logement	Pays de base valeur de l'indice droit au travail	Pays	Pays de base valeur de l'indice SERF	Pays de base valeur de l'indice droit à l'alimentation	Pays de base valeur de l'indice droit à la santé	Pays de base valeur de l'indice droit à l'éducation	Pays de base valeur de l'indice droit au logement	Pays de base valeur de l'indice droit au travail
Pays disposant de données complètes													
Uruguay	94,05	79,45	95,63	98,98	100	96,17	Togo	76,73	99,75	70,26	78,15	35,5	100
Jordanie	93,65	96,27	84,57	93,76	95,27	98,37	Azerbaïdjan	76,38	63,03	76,95	91,85	50,05	100
Bélarus	93,41	95,79	85,23	92,45	93,56	100	Pérou	75,89	57,34	88,72	96,88	58,04	78,46
République de Moldavie	92,15	100	88,69	85,42	89,83	96,82	RD du Congo	75,49	73,29	66,7	92,28	45,21	100
Kirghizistan	92,13	100	80,59	92,52	97,48	90,06	Malawi	74,39	31,4	69,14	77,11	94,31	100
Cuba	92,07	98,16	97,15	87,72	87,98	89,32	Burundi	73,85	19,41	59,95	93,5	96,37	100
Ukraine	90,69	76,61	83	98,62	95,24	100	Timor-Leste	73,24	24,23	70,03	91,31	80,64	100
Chili	90,59	100	87,6	86,64	79,43	99,3	Bolivie	72,17	59,4	78,45	95,78	47,51	79,74
Serbie	90,35	89,48	78,83	90,96	92,48	100	Ghana	71,95	86,59	60,01	78,67	52,25	82,22
Jamaïque	89,84	98,57	86,03	86,7	83,19	94,73	Kenya	71,57	67,65	56,31	84,98	51,09	97,81
Guyana	89,25	91,02	68,95	98,24	94,68	93,33	Rwanda	68,83	33,71	59,07	72,49	78,9	100
Bulgarie	88,52	88,49	78,02	76,62	100	99,48	Népal	67,91	37,96	86,58	79,01	72,99	63,02
Argentine	88,34	88,33	87,31	97,78	77,58	90,69	Comores	66,88	35,41	68,66	81,02	76,25	73,05
Bésil	87,42	91,11	90,08	96,47	75,81	83,61	Guatemala	65,83	17,78	76,11	72,31	86,6	76,38
Géorgie	86,62	92,35	80,15	92,41	96,86	71,31	Indonésie	65,71	45,01	85,16	93,43	63,88	41,09
Kazakhstan	86,6	72,77	70,51	98,42	91,31	100	Bangladesh	64,18	50,9	87,27	58,28	83,42	41,05
Tunisie	86,11	91,11	86,84	84,04	81,58	86,97	Sénégal	63,31	98,91	47,96	52,41	62,6	54,68
Malaisie	85,15	75,93	84,08	80,04	95,71	90	Sierra Leone	61,46	49,9	30,2	100	27,2	100
Thaïlande	85,14	79,38	88,09	74,52	96,2	87,51	Mozambique	61,33	50,98	46,94	76,79	31,94	100
Arménie	84,98	83,58	83,14	89,34	91,17	77,65	Mauritanie	60,94	76,86	46,81	59,63	42,84	78,57
Fédération de Russie	84,82	76,18	82,24	85,49	80,18	100	Lesotho	60,58	45,2	49,44	73,07	66,53	68,65
Albanie	84,76	62,33	89,58	81,8	97,6	92,48	Botswana	60,36	52,64	59,63	86,67	63,08	39,79
Iran	84,74	72,35	89,82	91,03	79,94	90,56	Guinée Bissau	60,15	52,51	44,91	49,81	53,53	100
Mexique	84,37	72,78	90,02	92,66	77,98	88,43	Cambodge	59,87	53,71	66,85	73,14	49,96	55,69
Turquie	84,24	75,29	88,8	78,96	88,96	89,2	Bhoutan	59,78	32,7	65,16	71,16	77,3	52,59
Roumanie	83,98	82,57	88,43	88,54	63,85	96,52	Namibie	58,71	58,52	70,52	70,22	57,26	37,02
République Dominicaine	83,85	88,15	86,59	78,5	80,13	85,87	Éthiopie	58,1	39,21	58,08	67,36	25,85	100
Sri Lanka	83,81	85,61	91,14	88,29	91,05	62,97	Cameroun	56,92	59,19	47,31	67,97	57,13	53,02
Paraguay	83,78	83,82	92,97	86,56	68,59	86,99	Pakistan	56,73	48,55	65,94	49,06	74,09	46,02
Macédoine	83,54	82,92	68,08	80,1	91,45	95,18	Zambie	56,71	44,18	46,98	91,94	61,46	39
Équateur	83,51	58,51	90,56	95,13	88,1	85,24	Inde	56,06	32,7	74,74	82,64	62,55	27,67
Libéria	83,13	90,1	73,17	99,08	53,29	100	Côte d'Ivoire	55,76	54,52	51,14	46,03	54,45	72,65
Algérie	82,67	79,77	83,78	90,41	85,48	73,91	Djibouti	55,59	54,52	52,37	31,72	63,01	76,33
Gambie	81,65	88,99	53,44	75,22	96,71	93,88	RDP Lao	55,07	36,16	72,44	70,4	61,14	35,22
Belize	81,6	70,05	77,22	90,74	93,82	76,18	Mali	53,7	65,09	32,75	62,11	53,01	55,57
Nicaragua	81,55	93,29	94,09	76,23	67,04	77,09	Guinée	53,52	64,18	52,26	63,1	51,53	36,53
Égypte	81,41	58,37	84,92	84,88	96,64	82,25	Bénin	52,5	45,81	58,51	68,76	48,59	40,81
Venezuela	80,55	74,91	90,96	89,61	60,95	86,32	Yémen	51,84	13,29	63,89	57,91	62,31	61,81
El Salvador	80,04	67,94	87,64	78,86	80,05	85,71	Niger	51,14	27,56	48,1	47,06	32,99	100
Tadjikistan	79,91	71,17	73,86	93,6	84,65	76,25	Swaziland	50,54	61,76	50,69	63,89	57,81	18,56
Chine	79,73	90,43	94,82	83,58	65,83	63,98	Gabon	50,03	52,3	54,07	54,06	20,29	69,44
Colombie	79,54	78,23	91,74	95,19	67,64	64,92	Congo	48,35	61,86	53,7	66,61	33,27	26,31
Viet Nam	78,79	58,39	98,59	85,8	92,52	58,66	Madagascar	47,87	29,91	66,44	81,89	25,98	35,14
Ouzbékistan	78,6	93,59	85,79	89,14	94,36	30,12	République-Unie de Tanzanie	47,7	49,33	57,12	76,75	43,73	11,6
Trinité-et-Tobago	78,56	92,96	68,18	66,58	84,06	81,05	Burkina Faso	46,77	49,13	45,12	41,36	51,44	46,8
Mongolie	77,79	73,34	81,47	92,2	52,46	89,46	Nigéria	42,51	47,7	33,35	66,71	43,29	21,5
Philippines	77,53	69,17	83,36	90,79	86,6	57,7	Tchad	39,79	46,94	30,12	38,53	32,39	50,95
Suriname	77,42	86,89	74,24	74,87	80,03	71,07	Angola	34,75	26,61	23,51	45,78	45,3	32,57
Maroc	77,33	77,42	87,12	68,34	65,93	87,85	Guinée équatoriale	20,22	26,99	23,12	28,89	18,66	3,41
Honduras	76,98	64,62	88,04	82,9	76,96	72,39							

Indice SERF pays de base													
Pays	Pays de base valeur de l'indice SERF	Pays de base valeur de l'indice droite a l'alimentation	Pays de base valeur de l'indice droit a la santé	Pays de base valeur de l'indice droit a l'éducation	Pays de base valeur de l'indice droit au logement	Pays de base valeur de l'indice droit au travail	Pays	Pays de base valeur de l'indice SERF	Pays de base valeur de l'indice droite a l'alimentation	Pays de base valeur de l'indice droit a la santé	Pays de base valeur de l'indice droit a l'éducation	Pays de base valeur de l'indice droit au logement	Pays de base valeur de l'indice droit au travail
Pays avec des données incomplètes													
Afghanistan		13,13	24,32	59,1	51,13		les îles Salomon		69,74	57,65	55,25		
Afrique du Sud			57,58	71,39	70,22	46,6	Lettonie		78,46	86,6	77,48	100	
Andorre							Liban	74,47	83,87	73,89	98,46		
Anguilla							Libye	60,51			76,45		
Antigua et Barbuda,					86,64		Liechtenstein			88,39			
Antilles Néerlandaises							Lituanie		77,3	83,25		100	
Arabie Saoudite	81,34	71,14	80,47	70,75			Macao SAR, China			86,93			
Aruba							Maldives	61,48	76,29	89,26	92,68		
Bahamas			82,33				Malte			85,92	100		
Bahrein	71,16	86,45	86,38				Maurice	82,33	88,49	75,94	91,93		
Barbade				100			Mayotte						
Birmanie/Myanmar							Micronésie, Rép. Sts.				63,62		
Bosnie-Herzégovine	86,58			95,5	100		Monaco						
Brunei Darussalam			85,58				Monténégro	89,81	77,79		91,06	100	
Cap-Vert		87,7	85,28	72,2	67,7		Montserrat						
Chypre			90,47	100			Nioué						
Cisjordanie et de Gaza							Nouvelle Calédonie						
Costa Rica		97,77	79,06	90,39	96,27		Oman	75	75,08	51,64	68,53		
Croatie		91,27	90,84	96,54	100		Ouganda	65,45	50,02		73,77	77,6	
Dominique			70,01	84,45			Panama	68,98		92,55	65,26	75,4	
Émirats Arabes Unis	41,18	74,1	78,4	94,68			Papouasie-Nouvelle-Guinée	43,73	62,19		45,78	47,88	
Érythrée	57,65	60,7	56,31	49,5			Polynésie française						
Estonie		88,27	95,56	92,19	100		Porto-Rico						
Fiji		75,83	81,99	61,34			Qatar			77,19	100		
Gibraltar							RAS de Hong Kong, Chine			85,21			
Grenade		85,42	92,01	94,18			République Arabe Syrienne	64,74	88,8	88,31	91,53		
Groenland							République Centrafricaine	59,75		50,38	61,01	100	
Guadeloupe							République de Naurun						
Guam							République des Palaos						
Guyane Française							RPD de Corée						
Haïti	87,31	72,41		45,91	58,02		Saint Marin						
Ile de Man							Sainte-Lucie		79,72	86,75	91	49,06	
île Tuvalu							Saint-Kitts-et-Nevis			88,25	95,51		
Îles Cook,							Saint-VT-et-les Grenadines			93,68			
îles Féroé							Samoa		77,58	92,77	95,45		
îles Mariannes du Nord,							Samoa Américaines						
Îles Turques et Caïques							Sao Tomé et Príncipe	83,73		79,02	66,87	85,85	
Iles Vierges (Etats-Unis)							Seychelles			95,82		100	
Îles Vierges Britanniques							Singapour	91,79	91,34		100		
Iraq	71,13		68,31	68,3			Slovénie		94,6	88,11	98,98	100	
Isle Bermudes							Somalie						
Israël			92,99	100			Soudan	57,68	47,83	43,43	50,03		
Kiribati			96,39	48,71			Tokelau						
Kosovo							Tonga		70,88	97,54	97,97		
Koweït	30,29		76,46				Turkménistan	80,65	70,43			66,27	
Les îles Anglo-Normandes							Vanuatu		75,6	68,85	67,23		
Les îles Caïmans							Wallis et Futuna						
Les îles Marshall							Zimbabwe			97,62			

Indice SERF pour pays de l'OCDE à revenu élevé					
Pays	Pays de l'OCDE à revenu élevé valeur de l'indice droit à l'alimentation	Pays de l'OCDE à revenu élevé valeur de l'indice droit à la santé	Pays de l'OCDE à revenu élevé valeur de l'indice droit à l'éducation	Pays de l'OCDE à revenu élevé valeur de l'indice droit au travail	Pays de l'OCDE à revenu élevé valeur de l'indice SERF
Pays disposant de données complètes					
Finlande	99,75	98,43	100,00	80,38	94,64
Suède	100,00	99,85	82,66	88,49	92,75
République de Corée	99,56	97,76	95,65	76,22	92,30
Norvège	97,84	99,61	79,28	89,28	91,50
Danemark	97,13	96,30	87,53	84,86	91,46
Canada	95,26	98,04	90,59	73,53	89,36
Pays-Bas	96,78	98,76	92,07	67,71	88,83
Australie	94,41	99,05	92,23	68,31	88,50
Pologne	96,06	92,79	90,94	67,21	86,75
Autriche	92,48	98,55	82,52	72,29	86,46
France	93,73	98,90	83,09	62,05	84,44
République Tchèque	93,98	95,77	84,51	62,52	84,19
Suisse	93,19	99,23	82,46	60,18	83,77
Espagne	92,95	99,30	83,61	57,88	83,43
Hongrie	92,30	99,89	87,67	61,20	82,76
Royaume-Uni	91,81	97,45	81,44	59,65	82,59
Irlande	98,03	98,72	86,71	43,99	81,86
Japon	86,80	99,72	86,46	53,94	81,73
Belgique	91,04	98,12	86,93	48,36	81,11
États-Unis d'Amérique	88,58	94,44	75,81	57,55	79,09
Slovaquie	94,19	91,83	81,30	48,44	78,94
Italie	93,87	99,50	76,04	43,44	78,21
Grèce	89,24	99,35	80,77	42,61	77,99
Luxembourg	97,51	98,27	58,85	44,55	74,79
Pays avec des données incomplètes					
Allemagne	93,44	98,37		46,52	
Islande	100,00	99,85	83,70		
Nouvelle-Zélande	96,42	98,15	93,77		
Portugal	93,31	98,01	79,58		